

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Kamardine, Mme Frédérique Meunier, Mme Petex-Levet,
M. Taite, M. Gosselin, M. Dubois, M. Bourdeaux, M. Bony, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Pauget
et M. Forissier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.